

L'IBPT signale que les certificats de "radiotéléphoniste de stations de navire" (VHF) et "SRC" ne sont plus à renouveler tous les cinq ans. Concrètement, cela signifie que les certificats délivrés depuis juin 2012 restent valables sans limite de temps. Les anciens certificats, délivrés avant le 01/01/2006, ne sont pas concernés et ne sont plus valables. Les certificats délivrés ou prolongés avant juin 2012 doivent être, par conséquent, prolongés encore une fois. L'invitation à cette prolongation se fait automatiquement, environ 5 semaines avant l'échéance de la date de validité, par courrier postal. Cette mesure n'est pas d'application pour les certificats GMDSS (GDC, LRC et ROC), qui continuent à devoir être prolongés tous les 5 ans. Il est donc très important que l'IBPT soit en possession de votre adresse exacte. Ne manquez donc pas d'avertir l'IBPT de vos éventuels changements d'adresse ou modifications concernant vos moyens de communications (téléphone, gsm, adresse de courriel, etc.). Sympa cette simplification administrative. (Communiqué par le périodique VAREN)

Info: www.ibpt.be.